

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOLLEVILLE 76210

DATE DE CONVOCATION

31/08/2017

DATE D’AFFICHAGE

15/09/2017

L’an deux mil dix-sept le 14 Septembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mr Robert HAVART, Maire.

Nombre de conseillers

Etaient présents : Mme LELIEVRE. Mme SIEURIN Mr. COUTURIER
Mr. DOUTEMENT. Mme BEIGLE. Mr. BUREL.
Mr. COLOMBEL. Mr. CATELAIN.
Mr. COTTEREL. Mme FILLASTRE. Mr. De BEAUNAY.

Exercice: 15

Présents: 12

Absents excusés: Mr FOLAIN Mme FOLLIN. Mme HURE-LEBLOND.

Secrétaire de séance : Mme SIEURIN

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé.

A noter qu’il serait préférable de faire paraître sur le site internet les comptes rendus approuvés.

OBJET : N° 385 POINT SUR LES TRAVAUX

Les conseillers municipaux se sont rendus à la salle polyvalente pour voir les travaux.
Mr le Maire remercie Mr Couturier pour le plan, l’exécution et le suivi des travaux.

Mr Couturier a eu rendez-vous ce soir avec les entreprises pour régler quelques finitions.

Informations sur les subventions : DETR : 4 726.50 €, CONSEIL GENERAL : 4 319 €, la commune de Lanquetot participe à hauteur de 3 500 € mais la subvention DSIL ne nous a pas été accordée.
Reste à notre charge la somme de 6 361 € sur un total de 18 906.53 € TTC.

La commission travaux se réunira le 20 septembre à 18 h 30 pour budgétiser quelques travaux à prévoir.

Les panneaux de signalisation ont été posés, reste une vérification totale de tous les panneaux de la commune. Il est demandé que l’on se renseigne à propos des 2 balises au Chemin du Pont, maintien ou pas ?

Prévoir en urgence la mise en place d’une rampe au cimetière.

Salle des fêtes : Mr le Maire informe d’une modification du règlement intérieur aux articles 6, 8 et 14.
Ce nouveau règlement est distribué aux conseillers.

Parking Rue des Ecoles : Mr le Maire a eu rendez-vous avec le SDE pour le poteau à déplacer. Il est informé que c’est EDF qui doit faire les travaux. Un devis doit être établi mais il y aura certainement une part à régler par la commune.

Les conseillers souhaitent que Mr le Maire insiste auprès d’EDF pour que ce poteau soit déplacé car nous devons réhabiliter le chemin communal et que ce poteau aurait pu être déplacé au moment du remembrement. De plus, l’existence du chemin rural est bien antérieure à l’implantation du poteau.

POINT SUR LES ECOLES

Effectifs : pas de changement par rapport à la dernière réunion.
Renouvellement du prêt de la salle des Associations pour les activités de sport.

Activités Périscolaires :

49 inscrits répartis en 3 groupes. Le projet cette année : création d'une frise Rue des écoles et pour le spectacle de fin d'année, une pièce de théâtre avec chants.

Mr Catelain remarque que nous perdons 750 € par rapport à l'année dernière en participation des parents car nous avons 65 inscrits.

N° 386 TARIF ACTIVITES PERISCOLAIRES

Le Conseil Municipal décide de maintenir le prix fixé en 2016, à savoir 50 € par an et par enfant et 40 € à partir du 3^{ème} enfant du même foyer. Un titre de recette sera envoyé à chaque famille qui devra obligatoirement aller le régler à la Perception de Bolbec.

Semaine de 4 jours et demi : Une discussion est engagée à ce propos.

Mr Doutement demande s'il y a eu concertation à Lanquetot suite à une conversation qu'il a eue avec un parent d'élève. Mr le Maire répond que oui vu que nous sommes en RPI et que cela été vu en conseil de classe. Mr Catelain fait 2 observations : Les conventions doivent être signées après délibération ce qui n'a pas été fait et il précise que lors du dernier conseil d'école, rien n'a été dit par rapport à la semaine de 4 jours par les parents.

PPMS : mise en place du Plan de Sauvegarde à l'école le 13 octobre. Le thème sera : Simulation intrusion-attentat.

Cantine : 107 inscrits avec une moyenne de 90 par jour.

Jeudi 5 octobre le menu est un repas froid car il est prévu de faire un exercice incendie.

Pour info, les employés communaux ont fait une formation « gestes de premiers secours » et « maniement des extincteurs » et formation habilitation électrique en plus pour Ludovic.

N°387 TARIF CANTINE

Mr et Mme DAMBRY nous informe d'une augmentation du tarif de 0.10 centimes. Le prix du repas nous sera donc facturé 3.25 € par enfant à compter du 1^{er} septembre 2017.

Mr le Maire propose d'augmenter le prix des repas pour chaque enfant mangeant à la cantine et de le facturer aux familles 3.80 € par repas et par enfant.

N° 388 Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine – Modifications statutaires

Monsieur Robert HAVART Maire de la commune de Bolleville expose :

« Une révision des statuts de la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine s'avère nécessaire afin :

De mettre en conformité la rédaction avec les nouvelles dispositions législatives,

D'acter le nom d'usage de l'EPCI, à savoir : Caux Seine agglo,

D'entériner les actions de la Communauté d'agglomération.

Les modifications proposées aux communes membres de la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine sont les suivantes :

Article 7-2 : Aménagement de l'espace communautaire [...]

4° Aide aux familles pour le financement du transport du second degré.

ARTICLE 7-3 : ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT [...]

3° Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire.

ARTICLE 8-5 : CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

1° Enseignement artistique :

- développement et gestion de l'enseignement artistique sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération, ~~y compris par une éventuelle adhésion à des syndicats compétents.~~

2° Gestion et fonctionnement du centre médico-sportif de la communauté d'agglomération situé à Notre Dame de Gravenchon, ~~dénommée Port-Jérôme-sur-Seine à compter du 1er janvier 2016.~~

3° Création, aménagement, gestion et fonctionnement des médiathèques ~~et bibliothèques d'intérêt communautaires.~~

Mise en place d'un partenariat avec les bibliothèques rurales.

4° Création, aménagement, gestion et fonctionnement ~~des musées de~~ **Muséoseine et Juliobona** et du patrimoine d'intérêt communautaire.

5° Création, aménagement, gestion et fonctionnement des piscines intercommunales.

~~Les communes qui le souhaitent pourront passer des conventions avec la communauté d'agglomération pour gérer elles mêmes les aspects de cette compétence qui relèvent de l'animation et de la participation à la vie locale.~~

6° Soutien à l'animation sportive pour les clubs ~~sportifs de dimension communautaire~~ **de natation de dimension communautaire répondant aux critères cumulatifs suivants :**

- **Encadrants employés par Caux Seine agglo,**
- **Fréquentation des centres aquatiques de Caux Seine agglo,**

deux tiers au moins des communes membres représentant la moitié de la population), la Préfecture constatera, par arrêté, l'entrée en vigueur des statuts ainsi modifiés. »

Si cette proposition recueille votre accord, je vous pr- Aucune participation financière des communes versée au club.

ARTICLE 9-1 : SCOLAIRE

1° Transport ~~péri-scolaire~~ **pédagogique** des élèves du 1^{er} degré :

- vers les piscines intercommunales pour les séances de natation scolaire,
- **vers les manifestations organisées par les agents employés par Caux Seine agglo,**
- vers le conservatoire à rayonnement départemental et ses équipements dans le cadre de sorties pédagogiques en lien avec les programmes d'animation de ces équipements intercommunaux, **ainsi que le transport à raison d'une école par commune dans le cadre du dispositif des classes à horaires aménagés danse et musique,**
- vers la maison des compétences selon le programme d'animation,
- ~~— vers les médiathèques et bibliothèques d'intérêt communautaire,~~
- ~~— vers les musées et sites patrimoniaux d'intérêt communautaire.~~

ARTICLE 9-5 : DIVERS [...]

- 4° Entretien et réhabilitation des équipements d'assainissement non collectif à la demande des abonnés.**
5° Participation financière et accompagnement des projets culturels et sportifs exceptionnels de dimension communautaire.

En date du 27 juin 2017, la communauté d'agglomération a délibéré favorablement à cette modification statutaire et sollicite les communes afin qu'elles se prononcent quant à cette modification statutaire dans un délai de trois mois. Si les conditions de majorité requises sont atteintes (accord exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population, ou les **oppose d'adopter la délibération suivante** :

Le Conseil municipal

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment les articles 64 et 68,
Vu la délibération D.186/06-17 du conseil communautaire du 27 juin 2017 relative à la modification des statuts de la communauté d'agglomération Caux vallée de Seine,

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, décide :

- **de se prononcer favorablement quant à la révision des statuts de la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine dans les termes suivants :**

ARTICLE 7-2 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE [...]

- 4° Aide aux familles pour le financement du transport du second degré.**

ARTICLE 7-3 : ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT [...]

- 3° Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire.**

ARTICLE 8-5 : CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- 1° Enseignement artistique :

- développement et gestion de l'enseignement artistique sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération, ~~y compris par une éventuelle adhésion à des syndicats compétents.~~

- 2° Gestion et fonctionnement du centre médico-sportif de la communauté d'agglomération situé à Notre-Dame-de-Gravenchon, ~~dénommée Port-Jérôme-sur-Seine à compter du 1er janvier 2016.~~

- 3° Création, aménagement, gestion et fonctionnement des médiathèques ~~et bibliothèques d'intérêt communautaires.~~

Mise en place d'un partenariat avec les bibliothèques rurales.

- 4° Création, aménagement, gestion et fonctionnement ~~des musées de Muséoseine et Juliobona et du patrimoine d'intérêt communautaire.~~

- 5° Création, aménagement, gestion et fonctionnement des piscines intercommunales.

~~Les communes qui le souhaitent pourront passer des conventions avec la communauté d'agglomération pour gérer elles-mêmes les aspects de cette compétence qui relèvent de l'animation et de la participation à la vie locale.~~

- 6° Soutien à l'animation sportive pour les clubs ~~sportifs de dimension communautaire~~ **de natation de dimension communautaire répondant aux critères cumulatifs suivants :**

- Encadrants employés par Caux Seine agglo,
- Fréquentation des centres aquatiques de Caux Seine agglo,
- Aucune participation financière des communes versée au club.

ARTICLE 9-1 : SCOLAIRE

1° Transport ~~péri-scolaire~~ **pédagogique** des élèves du 1^{er} degré :

- vers les piscines intercommunales pour les séances de natation scolaire,
- **vers les manifestations organisées par les agents employés par Caux Seine agglo,**
- vers le conservatoire à rayonnement départemental et ses équipements dans le cadre de sorties pédagogiques en lien avec les programmes d'animation de ces équipements intercommunaux, **ainsi que le transport à raison d'une école par commune dans le cadre du dispositif des classes à horaires aménagés danse et musique,**
- vers la maison des compétences selon le programme d'animation,
- ~~— vers les médiathèques et bibliothèques d'intérêt communautaire,~~
- ~~— vers les musées et sites patrimoniaux d'intérêt communautaire.~~

ARTICLE 9-5 : DIVERS[...]

4° **Entretien et réhabilitation des équipements d'assainissement non collectif à la demande des abonnés.**

5° **Participation financière et accompagnement des projets culturels et sportifs exceptionnels de dimension communautaire.**

➤ **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

N° 389 LOTISSEMENT LE VERGER

En date du 14 août, le conservateur régional de l'archéologie nous informe que l'opération de diagnostic conduite sur le terrain n'ont pas permis de conclure sur l'existence de vestiges archéologiques. Nous pouvons entamer la suite avec consultation des entreprises. Une réunion avec Mr Grenet, géomètre, Véolia, SDE, Forlumen, et la SAUR a eu lieu le 12 septembre.

L'ouverture des plis aura lieu fin octobre. Mr le Maire demande la création d'une commission d'appels d'offres : Guillaume de Beaunay, Jean-Luc Couturier, Dominique Catelain, François Cotterel, Sylvie Sieurin, Chantal Lelièvre.

N°390 CUVE INCENDIE

Après discussions, il est décidé que les devis seront étudiés avec la commission des travaux.

Défense Incendie

Mr le Maire demande la création d'un groupe de travail pour mettre en place les moyens incendie afin de connaître les besoins correspondants au règlement Départemental.

Commission : François Cotterel, Dominique Catelain, Arnaud Burel, Thierry Colombel, Damien Doutement et Jean-Luc Couturier.

Mr le Maire explique qu'une pose de poteaux incendie ne sera pas efficace car il n'y a pas de pression et de plus les canalisations sont d'un diamètre insuffisant.

Mr de Beaunay et Mr Catelain remarquent que la Communauté d'Agglo ne remplit pas son rôle car elle a la compétence et ne donne pas les moyens aux communes pour remédier à ce problème.

Mr le Maire répond que d'énormes travaux ont déjà été exécutés dans le cadre du PPI (communauté d'Agglo) et qu'il est de toute façon impossible de répondre aux 57 communes dans le délai imparti.

N° 391 DEMANDE D'ADHÉSION AU SDE76 DE LA COMMUNE DE NEUFCHATEL-EN-BRAY

VU :

- la délibération du 10 avril 2017 de la commune de Neufchâtel-en-Bray demandant l'adhésion au SDE76 pour toutes les compétences, sauf la distribution du gaz,
- la délibération du 5 juillet 2017 du SDE76 acceptant cette adhésion,

CONSIDERANT :

- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée du SDE76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur l'adhésion envisagée (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux et communautaires,
- que la commune de Neufchâtel-en-Bray souhaite adhérer pour la totalité de son territoire, y compris l'écart géographique pour lequel elle adhère déjà,
- que la commune de Neufchâtel-en-Bray souhaite transférer au SDE76 le contrat de distribution électrique, les redevances du contrat de concession, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique,
- que la commune de Neufchâtel-en-Bray souhaite conserver le produit de la TCCFE à partir de l'adhésion, possibilité ouverte par la délibération 2016-09 qui fixe les taux de subvention réduits correspondants que ladite commune a accepté,
- que le départ de la Métropole Rouen Normandie permet au SDE76 de redéployer sur cette commune ses moyens humains et techniques,

PROPOSITION :

Il est proposé :

- d'accepter l'adhésion de la commune de Neufchâtel-en-Bray au SDE76 pour les compétences de l'article 2 (électricité, éclairage public et activités connexes) sauf le gaz,
- Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil communautaire :
- ACCEPTE l'adhésion de la commune de Neufchâtel-en-Bray au SDE76 pour les compétences de l'article 2 (électricité, éclairage public et activités connexes) sauf le gaz

N° 392 INFOS DIVERSES

-A partir du 25 septembre changement d'horaires de permanences à la mairie
Lundi de 16 h à 18 h (au lieu de 17 h 30 à 19h)
Mardi de 13 h 30 à 16 h (au lieu de 14 h)
Fin de semaine, pas de changement

-Projet éolien : Des réunions sont organisées en Sous-Préfecture avec tous les acteurs concernés par ce projet pour trouver des solutions satisfaisantes pour tous.

-Echange de courriers avec un Bollevillais qui a monté un mur de plus de 2 mètres incompatible avec le PLU. Mr le Maire va lui demander de revenir à l'état initial.

-La Corrida des Pompiers qui devait avoir lieu le 5 novembre a été annulée. Le SDIS n'a pas donné son accord à cause du risque attentat.

-CCAS : réunion le 28 septembre

-Commission des Finances : lundi 2 octobre 18h30

-Mr le Maire constate qu'après chaque orage, comme le 1^{er} septembre, de la boue venant de l'entrée charretière à côté du terrain de sport (champ de pommes de terre), se déverse dans le réseau d'eaux pluviales, Route de la Gare.

Une solution sera étudiée et un contact sera pris avec le propriétaire ou le locataire.

-Assainissement : 20 mètres de canalisations en contrepenne vont être changés Rue des écoles.

-Lampadaires : mise en route le 1^{er} octobre au plus tard

-Mr Colombel constate que le désherbant utilisé n'est pas efficace et demande que d'autres solutions soient envisagées. Mr le Maire répond que cela a également été constaté dans les communes mutualisées.